ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Alerte sur la taxe R-PASS et les dangers de sa généralisation

Question écrite n° 2825

Texte de la question

M. Bernard Chaix alerte M. le ministre auprès du Premier ministre, chargé du budget et des comptes publics sur les menaces que représentent le retour des « éco-taxes« pour les filières du transport et de la logistique. M. le ministre n'est pas sans savoir que la Collectivité Européenne d'Alsace a adopté la taxe R-PASS, qui a un impact direct sur les entreprises de transport routier. Les entreprises du secteur subissent déjà une pression fiscale énorme conjuguée à la réduction des aides à la filière, devant ainsi lutter pour préserver leur rentabilité et tous les emplois directs et indirects générés et les empêchant ainsi d'investir dans la transition écologique à travers la modernisation de leurs flottes. La généralisation d'une telle taxe reviendrait à poignarder fatalement une filière essentielle pour l'acheminement des marchandises. D'après le SDES, en 2022, le transport routier représentait 74,3 % du transport de marchandises et employait 1,4 millions de personnes. Alors que les économistes tablent sur 140 000 suppressions d'emplois d'ici fin 2025, on a la responsabilité de préserver autant que possible toutes les filières qui créent de la valeur ajoutée. Il souhaite connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : M. Bernard Chaix
Circonscription : Alpes-Maritimes (3e circonscription) - UDR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2825
Rubrique : Transports routiers
Ministère interrogé : Budget et comptes publics
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 décembre 2024, page 6522